DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 01/12/2014

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Délibération n° D-2014-519

Travaux de rénovation des clapets des Vieux Ponts -Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la modification de l'article 18 : la comparaison entre réalité et tolérance

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-519

Direction Espaces Publics

Travaux de rénovation des clapets des Vieux Ponts -Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la modification de l'article 18 : la comparaison entre réalité et tolérance

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En cours d'exécution des travaux pour la rénovation des clapets des Vieux Ponts, le Conseil municipal en date du 21 décembre 2012 a autorisé la passation d'un avenant n°1 avec l'entreprise Verchéenne pour un montant de 144 380,00 € HT soit 172 678,48 € TTC.

Ces travaux imprévus étaient liés à une forte accélération des désordres sur le perré du parking du Moulin du Milieu constituant une véritable menace en cas de rupture définitive. Il a donc été décidé d'anticiper la prise de mesures conservatoires d'urgence et de procéder aux travaux en les intégrant au marché en cours.

Ces sujétions techniques imprévues ayant été constatées après la procédure de passation des marchés de travaux, elles ne peuvent être imputables au maître d'œuvre car il ne pouvait pas prévoir la situation, ainsi que l'ampleur des travaux supplémentaires et ses conséquences, en phase d'étude.

A ce titre, il est proposé, à travers cet avenant, de modifier l'article 18 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre qui précise les modalités de calcul du coût constaté des travaux pour faire ressortir le montant des pénalités éventuelles après dépassement du seuil de tolérance autorisé. En effet, la rédaction actuelle ne permet pas de prendre en compte le principe des aléas non imputables à la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des clapets des Vieux Ponts ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY